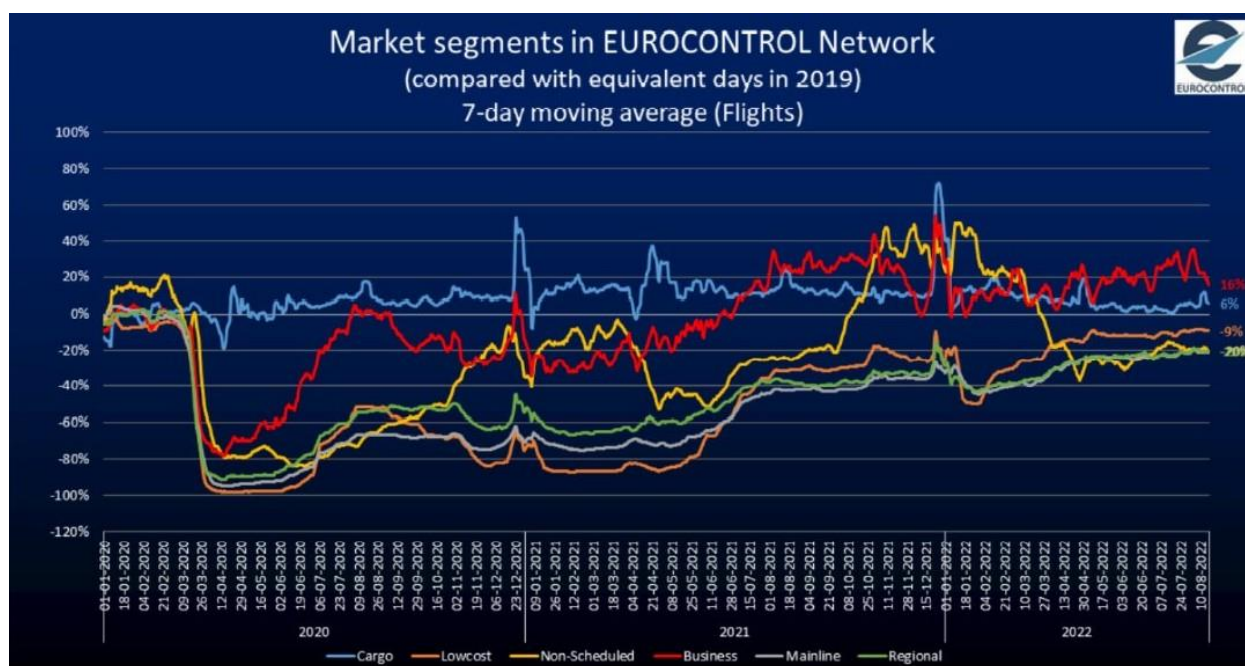


COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'ACNUSA APPELLE A UN DEVELOPPEMENT RAISONNE ET RESPECTUEUX DE L'AVIATION D'AFFAIRES

Paris, le 22 août 2022 - Dans son [rapport annuel 2022](#), l'[Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires](#) (ACNUSA) a fait un focus à l'« aviation d'affaires ». Elle relève que pendant la crise sanitaire, l'aviation d'affaires a renforcé son offre. Depuis le mois de juin 2021, l'activité dépasse régulièrement le niveau atteint en 2019 (+ 10 % à + 30 % selon les semaines).



L'Autorité de contrôle a recommandé à l'État stratège d'accompagner les collectivités territoriales dans un développement raisonné de ce segment d'activités, et à l'État régulateur de prendre les dispositions nécessaires, au niveau local et au niveau national, pour que ce segment d'activités ne reste pas en dehors des efforts demandés à l'ensemble de la société pour réduire les externalités des activités humaines (bruit, pollutions atmosphériques, gaz à effet de serre) qui portent atteinte à la santé, à l'environnement et au climat.

L'Autorité indépendante encourage le Gouvernement et le Parlement à prendre des initiatives aux niveaux européen, national et local, selon une approche réellement équilibrée.

A propos de l'ACNUSA

L'Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires est une autorité administrative indépendante, créée par la loi du 12 juillet 1999. L'ACNUSA est chargée de contrôler l'ensemble des dispositifs de lutte contre les nuisances générées par le transport aérien et le secteur aéroportuaire. Elle peut émettre des recommandations sur toute question relative aux nuisances environnementales sur et autour des aéroports. Elle doit également satisfaire à un devoir d'information et de transparence notamment vis-à-vis des riverains. Outre ses compétences sur l'ensemble des aéroports civils, elle dispose de pouvoirs spécifiques sur 14 principales plateformes, et d'un pouvoir de sanction à l'encontre des compagnies aériennes.

Contact presse : Arnaud BECK
Courriel : arnaud.beck@acnusa.fr
Téléphone : +33 7 61 18 29 65

Contact presse : Aude VAYRE
Courriel : aude.vayre@grayling.com
Téléphone : 06 14 64 15 65